



MOSELLE FIBRE

Objet : Adhésion à l'association DECLIC

COMITE SYNDICAL DU 8 JUIN 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-269

Le 8 juin 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Philippe HARDY, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELO, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER, M. Bernard ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Marc SCHNEIDER

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5721-1 et suivants ;

VU l'avis du Conseil d'Etat rendu le 11 mars 1958 ;

VU le rapport n° CSR 2022-269 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 8 juin 2023 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

La modification des statuts de MOSELLE FIBRE entrée en vigueur le 23 janvier 2023, a permis d'étoffer les compétences de MOSELLE FIBRE en intégrant l'« Accompagnement technique des collectivités dans les domaines du numérique » à son champ d'action, notamment en permettant son intervention quant aux thématiques d'archivage électronique, de vidéoprotection, d'équipements informatiques et télécoms, d'objets connectés, de cybersécurité, de Gestion Relation Citoyen et de dématérialisation.

MOSELLE FIBRE souhaite s'inscrire dans une dynamique de rayonnement de ses nouvelles missions notamment en valorisant des initiatives locales telles que celles de l'association DECLIC dont l'objectif est de mutualiser l'information, les expériences, la veille technologique et réglementaire. Les missions de l'association DECLIC s'intégrant parfaitement aux objectifs et à la dynamique de MOSELLE FIBRE, il est proposé d'adhérer à cette dernière.

Au regard des statuts de l'association DECLIC, le montant de l'adhésion est fixé à 1 200 euros hors taxes, pour l'année 2023.

Il est proposé de nommer les représentants de MOSELLE FIBRE au sein de l'association comme suit :

- Elu : Jean-Paul DASTILLUNG
- Permanent : Aurélie POIRIER
- Suppléant : Christophe COUSIN.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADHERE** à l'association DECLIC,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion et, le cas échéant, à régler les frais d'adhésion à concurrence de 1 200 euros hors taxe, au titre de l'année 2023,
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à nommer les représentants de MOSELLE FIBRE comme indiqué dans la présente délibération par voie d'arrêté,
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 22

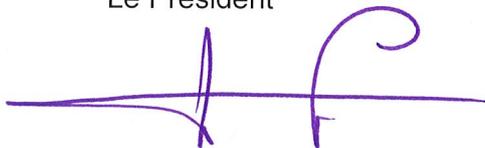
Adopté par : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Serge WOLLJUNG